Fédération Française de Vol Libre
Delta - Parapente - Kite - Cerf-Volant - Speed-Riding - Boomerang
1, place du Général Goiran 06100 NICE
Agrément Jeunesse et Sport N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82
F. 04 97 03 82 83
www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

CONVENTION

Autorisation à usage
portant sur l'accès au décollage d'un site de Vol Libre

Entre les soussignés :
Madame / Monsieur / Commune de :

Demeurant à / sise :

Ci-après dénommé **" le propriétaire "**

et

La Fédération Française de Vol Libre 1 Place du Général Goiran 06100 Nice

Représentée par l'association :

Ayant son siège à :

Elle même représentée par :

Demeurant à :

Ci-après dénommé **" le preneur "**.

Fédération Française de Vol Libre
Delta - Parapente - Kite - Cerf-Volant - Speed-Riding - Boomerang
1, place du Général Goiran 06100 NICE
Agrément Jeunesse et Sport N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82
F. 04 97 03 82 83
www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

Autorisation

"**Le propriétaire**" possède le ou les chemins accès au site de :

Situé(s) sur la commune de :

Autorise les libéristes à utiliser le chemin pour accéder aux décollages

Durée et prix de la convention

La présente convention est consentie par une durée de :

ans

à compter de sa signature. Elle est renouvelable à sa date anniversaire par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant la date d'expiration par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention est établie moyennant une participation financière de la F.F.V.L. à la remise en état du chemin pour un montant de :

€

Le règlement de cette somme sera effectué après réalisation des travaux dans un délai de 30 jours fin de mois à réception de la facture au siège de la F.F.V.L.

Engagement du " propriétaire "

" **Le propriétaire** " s'engage à maintenir le chemin en état de permettre un accès en toute sécurité des véhicules et des personnes jusqu'au décollage et à en laisser libre l'usage.

Engagement du "preneur"

" **Le preneur** " assure sous son unique et entière responsabilité l'organisation du transport collectif et s'engage à respecter "le cahier des charges de gestion des sites", édictée par la F.F.V.L., et dont "**le propriétaire** " reconnaît avoir reçu un exemplaire.
Une Convention de Coordination des activités de Vol Libre pourra être mise en place entre la F.F.V.L. et une structure professionnelle pour le fonctionnement du site. Cette convention s'étendra de facto à l'organisation du déplacement, sur le chemin objet de la présente convention, des libéristes constitués ou non en groupe.

Résiliation - Contestation

En cas d'inexécution par "**le preneur**" d'une des obligations énumérées ci-dessus, la présente convention pourra être résiliée six mois après mise en demeure par **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée à la F.F.V.L.** restée sans effet.

Validité de la présente convention

La présente convention devra être adressée **informatiquement** à la F.F.V.L. dûment paraphée et signée par toutes les parties. La procédure d'enregistrement est disponible ici.

À défaut d'accord exprès de la F.F.V.L. cette convention est nulle et non avenue.

Fait en trois exemplaires, à …….. Le ……

Le propriétaire Le preneur

Faire précéder la signature de la mention " lu et approuvé "

Un exemplaire de cette convention doit être adressé sous huitaine à la F.F.V.L accompagnée d'une carte précisant la situation du chemin concerné.

Attention : les pages doivent être impérativement paraphées

N° D'IDENTIFICATION
RÉSERVÉ À LA F.F.V.L.